



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2017

Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire

18 h – Séance publique du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 28 septembre et 26 octobre 2017.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire - Article L. 2122-22 du CGCT.
- 0-03. INTERCOMMUNALITÉ – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de missions hors GEMAPI.
- 0-04. INTERCOMMUNALITÉ – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales.
- 0-05. AMÉNAGEMENT – Société Publique Locale (SPL) Sophia – Dissociation des fonctions de présidence et de direction générale.

Rapporteur : Monsieur Patrick CHAGNEAU, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué au Développement économique, à l'Économie sociale et solidaire, à la Ville numérique et aux Ressources Humaines

- I-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).
- I-02. RESSOURCES HUMAINES – Avancement de grade – Fixation des taux de promotion.
- I-03. RESSOURCES HUMAINES – Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires – Mandat donné au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.
- I-04. RESSOURCES HUMAINES – Transfert de compétence GEMAPI – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.
- I-05. LOGISTIQUE – Mise à la réforme de véhicule.

Rapporteur : Monsieur Guy ANASTILE, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué au Cadre de vie, aux Travaux et à la Mémoire nationale

- 2-01. TRAVAUX – Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise – Effacement des réseaux sur les façades des bâtiments communaux – Convention Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz (SDEG).
- 2-02. TRAVAUX – Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise – Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la Place de l'Eglise – Convention Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).
- 2-03. TRAVAUX – Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise et de la rue de la Caroute – Demande d'aide financière à la Fondation du Patrimoine – Modification de l'estimation du projet et du plan de financement prévisionnel.
- 2-04. EAU – Contrat de délégation du service public d'eau potable – Réalisation du programme « Economiser l'Eau » - Avenant n°2 au contrat.

Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, aux Affaires juridiques et à la Commande Publique

- 3-01. FINANCES – Budget Ville 2017 – Décision modificative – DM n°1.
- 3-02. FINANCES – Budget Assainissement 2017 – Décision modificative – DM n°1.
- 3-03. FINANCES – Budget Tourisme 2017 – Décision modificative – DM n°2.
- 3-04. FINANCES – Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Assainissement.
- 3-05. FINANCES – Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Eau.
- 3-06. FINANCES – Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Tourisme.
- 3-07. FINANCES – Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Pompes funèbres.
- 3-08. FINANCES – Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Ville – Exercice 2018.
- 3-09. FINANCES – Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Assainissement – Exercice 2018.
- 3-10. FINANCES – Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Eau – Exercice 2018.
- 3-11. FINANCES – Avance sur subvention 2018 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

- 4-01. FONCIER – Cession des parcelles cadastrées section BK n°23, 424 et 425 auprès de la Société Anonyme de Construction d'Économie Mixte d'Antibes (SACEMA).
- 4-02. ENVIRONNEMENT – Mise à disposition de parcelles communales au profit du département des Alpes-Maritimes dans le cadre du Parc Naturel Départemental de la Brague – Adoption d'une nouvelle convention et l'abrogation de celle de 1987.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul CAMATTE, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité et aux Risques naturels

- 5-01. RISQUES NATURELS – Lutte contre les inondations – Projet d'aménagement du Vallon des Clausonnes – Approbation de l'avant-projet.

Rapporteur : Madame Claudette BROSSET, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Scolaire et aux Loisirs

- 6-01. VIE SCOLAIRE – Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Alpes-Maritimes.

Rapporteur : Madame Claire BAËS, 8^{ème} Adjointe au Maire, déléguée au Tourisme, aux Métiers d'arts et aux Jumelages

- 7-01. MÉTIERS D'ARTS – « Biot International Glass Festival » - Tarifs – Mise à disposition de stand – Exposition – vente couverte.

Rapporteur : Monsieur Gérard VINCENT, Conseiller Municipal, délégué à la Population, aux Solidarités et à la Vie associative

- 8-01. VIE ASSOCIATIVE – Attribution des subventions aux associations.
8-02. SOLIDARITÉ – Convention avec le Secours Catholique.

Biot, le 29 novembre 2017

Le Maire,



Gullaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 28 septembre et 26 octobre 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal des 28 septembre et 26 octobre 2017.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - Article L. 2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Maire ou son représentant.

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de missions hors GEMAPI.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la compétence facultative « missions Hors GEMAPI » telles que définies.

ACTE du transfert à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la compétence facultative « missions Hors GEMAPI » telles que définies.

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) de la compétence facultative « Gestion des eaux pluviales » prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACTE du transfert à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) de la compétence facultative « Gestion des eaux pluviales ».

AMÉNAGEMENT

Société Publique Locale (SPL) Sophia – Dissociation des fonctions de présidence et de direction générale.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE la mise en œuvre de la dissociation des fonctions de direction générale entre le Président et le Directeur Général au sein de la Société Publique Locale (SPL) Sophia.

AUTORISE le ou les représentants de la commune au Conseil d'administration de la SPL SOPHIA qui se réunira après que les assemblées délibérantes de l'ensemble des collectivités actionnaires de la SPL SOPHIA auront délibéré, à approuver favorablement la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté.

PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Avancement de grade – Fixation des taux de promotion.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

PROPOSE à l'assemblée de fixer les taux de promotion d'avancement de grade selon le tableau.

Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires – Mandat donné au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à mandater le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes en vue d'une négociation et de la souscription, pour le compte de la commune de Biot, d'un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et ce dans les conditions exposées.

Transfert de compétence GEMAPI – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

LOGISTIQUE

Mise à la réforme de véhicule.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

ACTE la sortie de l'inventaire communal du véhicule RENAULT Kangoo immatriculé 831 ARG 06.

ACCEPTE la mise à la réforme.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondants.

TRAVAUX

Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise – Effacement des réseaux sur les façades des bâtiments communaux – Convention Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz (SDEG).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz (SDEG) relative à l'encastrement de réseaux électriques dans les façades du presbytère et de l'ancienne mairie.

Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise – Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la Place de l'Eglise – Convention Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) ainsi que d'éventuels avenants à cette convention ne portant pas atteinte à l'économie générale de celle-ci.

Projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise et de la rue de la Caroute – Demande d'aide financière à la Fondation du Patrimoine – Modification de l'estimation du projet et du plan de financement prévisionnel.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de la place de l'Eglise et de la rue de la Caroute tel que décrit dans la délibération.

DECIDE d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement du projet décrit.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Fondation du Patrimoine, à effectuer toute démarche et signer tout document afférent.

LANCE la campagne de mécénat populaire du projet décrit.

EAU

Contrat de délégation du service public d'eau potable – Réalisation du programme « Economiser l'Eau » - Avenant n°2 au contrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public (DSP) d'eau potable de la commune de Biot joint à la délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

FINANCES

Budget Ville 2017 – Décision modificative – DM n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la Ville telle que définie.

Budget Assainissement 2017 – Décision modificative – DM n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Assainissement telle que définie.

Budget Tourisme 2017 – Décision modificative – DM n°2.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget autonome du Tourisme telle que définie.

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

ADOpte le transfert des charges de personnel 2017 du service assainissement, budget Ville vers le budget Assainissement.

DIT que la somme de 78 831 euros sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

ADOpte le transfert des charges de personnel 2017 du service eau, budget Ville vers le budget Eau.

DIT que la somme de 14 935 euros sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Tourisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

ADOpte le transfert des charges de personnel 2017 de l'Office du Tourisme du budget Ville vers le budget Tourisme.

DIT que la somme de 134 324 euros sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget Ville au budget Pompes funèbres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

ADOpte le transfert des charges de personnel 2017 de la régie funéraire du budget Ville vers le budget Pompes funèbres.

DIT que la somme de 13 073 euros sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Ville – Exercice 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissement telle que proposée.

Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Assainissement – Exercice 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissement telle que proposée.

Ouverture de crédits – Section investissement – Budget Eau – Exercice 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissement telle que proposée.

Avance sur subvention 2018 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

DÉCIDE du principe de versement d'avance.

AUTORISE le versement d'une avance au titre de la subvention 2018 d'un montant maximum de 78 000 €.

FONCIER

Cession des parcelles cadastrées section BK n°23, 424 et 425 auprès de la Société Anonyme de Construction d'Économie Mixte d'Antibes (SACEMA).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession du 4 passage de la Bourgade pour la réalisation de 4 logements pour un montant de 57 500 euros HT.

AUTORISE la Société Anonyme de Construction d'Économie Mixte d'Antibes (SACEMA) à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

ENVIRONNEMENT

Mise à disposition de parcelles communales au profit du département des Alpes-Maritimes dans le cadre du Parc Naturel Départemental de la Brague – Adoption d’une nouvelle convention et l’abrogation de celle de 1987.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L’UNANIMITÉ

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du Département des Alpes-Maritimes des parcelles appartenant à la commune de Biot numérotées dans le Tableau I, pour une superficie totale de 798 510 m², dans le cadre du Parc Naturel Départemental de la Brague.

APPROUVE les modalités de gestion et de surveillance décrites dans la convention.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Département des Alpes-Maritimes, abrogeant ainsi l’ancienne convention de 1987.

RISQUES NATURELS

Lutte contre les inondations – Projet d’aménagement du Vallon des Clausonnes – Approbation de l’avant-projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

APPROUVE le projet d’aménagement du vallon des Clausonnes tel que décrit dans la délibération.

DEMANDE à la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis et au Syndicat Mixte pour les Inondations, l’Aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin (SMIAGE Maralpin) d’intégrer cet aménagement à leur programme de travaux de protection contre les inondations dans le cadre de leur compétence «GEMAPI – Eaux Pluviales», pour une réalisation rapide.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à entamer les démarches de maîtrise foncière et à signer tout acte afférent.

VIE SCOLAIRE

Demande de subvention d’investissement auprès de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) des Alpes-Maritimes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L’UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l’aide la plus favorable possible de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour l’acquisition de mobilier, matériel et jeux dans les services de la Petite Enfance et des Accueils de Loisirs.

MÉTIER D’ARTS

« Biot International Glass Festival » - Tarifs – Mise à disposition de stand – Exposition – vente couverte.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L’UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs de mise à disposition de stands présentés en vue du lancement de la campagne d’inscription à la 1^{ère} édition du « *Biot International Glass Festival* ».

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte au bénéfice de chaque association l’attribution d’une subvention d’un montant inscrit dans le tableau.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d’objectifs correspondante précisée dans le tableau et la convention.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions selon les modalités prévues pour chaque association dans le tableau.

DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l’exercice 2017 au chapitre 65, article 6574.

SOLIDARITÉ

Convention avec le Secours Catholique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe d'un partenariat à titre expérimental et gratuit d'une durée de 6 mois consistant en la mise à disposition du studio sis 10 rue de la Caroute, d'une superficie de 18 m², avec l'association Secours Catholique.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce partenariat tel que défini précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 05 et annonce la tenue du prochain Conseil Municipal le jeudi 22 février 2018.

Biot, le 11 décembre 2017

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.